

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE. Par an, (payable d'avance)..... \$5.00

ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE. Par an, (payable d'avance)..... \$3.00

On peut s'abonner sur un mois à l'édition quotidienne en payant un écu au bureau du journal.

QUEBEC.

MERCREDI, 30 MARS 1870.

Nouvelles du Jour.

La Chambre a repris hier la discussion sur le bill des élections.

M. Fergusson a proposé de laisser aux législatures locales la question des franchises électorales.

Sir John A. Macdonald a repoussé l'amendement, en ajoutant qu'il consentait à modifier quelques clauses du bill.

Le News, de Montréal, dit que le bruit court que les juges Caron et Day seront nommés à la Cour Suprême.

L'hon. M. Morris a donné avis de la motion suivante :

Que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Résolu—Qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil de faire tels règlements, de temps à autre, qui pourront être nécessaires, au sujet de tous passages d'eau se trouvant exclusivement sous la juridiction du parlement du Canada d'après l'acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, pour toutes les fins suivantes, savoir :

Premièrement.—Pour établir l'étendue et les limites des passages comme il est dit ci-haut ;

Secondement.—Pour définir la manière en laquelle et les conditions (y compris le droit ou la somme à payer pour la licence) auxquelles et le temps pour lequel ces licences seront accordées, pour ces passages ou l'un ou plusieurs de ces passages ;

Troisièmement.—Pour déterminer la dimension et la nature des bateaux qui devront être employés sur ces passages par les porteurs de licences, ainsi que le logement qui devront offrir ces bateaux aux passagers ;

Quatrièmement.—Pour fixer les péages ou les droits exigibles pour les personnes et effets transportés et la manière en laquelle et les lieux où ces péages ou droits seront publiés ;

Cinquièmement.—Pour contraindre au paiement de ces péages ou droits les personnes transportées ou pour lesquelles des effets sont transportés par ces passages ;

Sixièmement.—Pour réglementer la conduite des porteurs de licences relativement à ces passages, et pour fixer les heures et les parties d'heures, durant lesquelles et auxquelles les bateaux employés sur ces passages, devront passer et repasser, ou partir de l'un ou de l'autre côté de tel passage pour cette fin ;

Septièmement.—Pour révoquer toute licence de passer et en prononcer la déchéance dans le cas d'infraction des conditions, ou d'aucune des conditions y énoncées ;

Huitièmement.—Pour imposer des amendes, n'excédant pas dix piastres, dans quelque cas que ce soit, pour toute contravention à ces règlements.

Lettrés de la Capitale.

Ottawa, 26 mars.

On commence à douter fort que le Parlement puisse s'ajourner à Pâques. Il faudrait pour cela que tout irait à grande vitesse, qu'aucun train ne retarderait, et qu'enfin le budget glisserait comme sur des roulettes.

Sir A. T. Galt vient de nous quitter pour peu de temps sans doute ; M. McDougall n'est pas encore en convalescence ; rien n'indique que l'on soit disposé à sortir du calme plat. Les députés sont en général plus innocents que ceux

de votre législature locale, car le travail des comités est beaucoup moindre ; et il faut les plaindre d'avoir tant de loisirs et si peu d'émotions.

Je suis forcé aussi de l'avouer, la session manque de gaieté. Pour une session qui a commencé par un bal, c'est illucide. Mais qu'y voulez-vous ? La loi électorale ne prête pas à la plaisanterie, ni le bill des banques à la bonne humeur. Depuis qu'il est ministre, M. Howe a renoncé à l'anecdote ; M. Cartier n'a pas une seule fois taquiné M. Holton. Il n'y a pas un seul journaliste qui ne devienne mélancolique ; car si je ne trompe pas les correspondants parlementaires n'ont pas en jusqu'ici le plus petit mot pour rire, même à l'adresse de leurs adversaires. Faut-il attribuer au procès Guibord cette mine sérieuse, cette teinte funèbre répandue partout. A force de nous parler de ceci, cimetière, inhumation, les journaux de Montréal vont achever de nous enlever le peu de gaieté qui nous reste. Le fait est que si ce procès avait eu lieu durant le carnaval, il aurait fait manquer tous les bals.

J'apprends qu'un certain nombre de députés s'organise pour faire des discours français. Le fait est que ce serait la meilleure des démonstrations. Qu'il s'engage entre les députés bas canadiens qui siègent à droite et ceux qui siègent à gauche une bonne escarmouche, et vous verrez que les spectateurs ne manqueraient pas. Que l'on fasse de bons discours, non pas un seul, mais plusieurs, sur une question importante, et il faudra bien qu'on les écoute et qu'on les rapporte.

Si j'avais un conseil à donner à nos représentants, ce serait celui-ci : Ballez-vous. On ne s'intéresse qu'aux luttes. Quo M. Chauveau rompe une lance avec M. Dorion, ou M. Casault avec M. Kierkowski ; que M. Blanchet, M. Paquet ; que l'on voit fondre M. Dufresne sur la gauche interdicte et s'élever M. Cheval sur la droite foudroyée, et tout ira bien.

Plusieurs députés des Provinces Maritimes sont en état de parler notre langue, et bientôt la mêlée deviendra générale.

Mais si nous nous contentons de nous affirmer par nos votes, ce n'est pas assez ; c'est trop vraiment que d'exiger des anglais qu'ils s'intéressent à notre silence.

Il y a à la Chambre assez de députés qui comprennent le français pour former un bon auditoire. Je crois qu'une soirée de discours bien nourris ne pourrait manquer d'avoir grand succès. Il ne faut pas se le dissimuler, ce qui nous manque le plus en Chambre, ce sont les orateurs ou ce que les anglais appellent debaters. Il me semble que lorsqu'on éprouve le besoin de faire ressortir tout ce que l'éloquence de M. Cayley a de solide et tout ce que celle de M. Masson, de Soulages, a de piquant, cela indique une situation qui n'est pas parfaite.

Un discours auquel d'avance le succès est promis, ce sera le premier discours français de la session, quoique l'Opinion Publique ne nous ait pas donné de sa littérature une idée bien favorable. On est d'avis ici qu'on le verra siéger à la Chambre à la fin de la prochaine session. Ce sera curieux, et il faut espérer qu'ayant commencé comme M. Howe, il finira comme lui. Les peuples ne sont contents que lorsque leurs chefs ont des rentes.

Le cabinet local a siégé hier, et j'apprends que l'emploi de chef de la police provinciale a été offert au Dr. Fortin, qui ne paraît pas disposé à l'accepter. L'organisation, dans tous les cas, se fera ce printemps.

Conseil de Ville.

Le conseil de ville a siégé hier soir jusqu'à 9 heures. Plusieurs pétitions sont mises sur la table et lues.

Trois rapports du comité des marchés sont présentés : le premier recommandant de louer les états divers halles aux occupants actuels qui n'ont pas d'arrangés de loyer ; le second refusant de louer aucune partie de la Halle Champlain aux MM. Goodwin ; le troisième re-

commandant l'établissement d'un marché aux bestiaux sur cette partie du marché Champlain qui fait face à la rue du Cul de Sac.

Un autre rapport du comité des marchés recommandant le paiement de \$2,000 à M. McConnell pour la propriété qu'il possède au Havre ad Diamant, aux fins d'élargir la rue, provoque discussion.

Une motion proposant qu'il soit pris en considération comme ordre du jour, est perdue.

La prise en considération d'un cinquième rapport du comité des marchés ayant trait à la réduction des loyers des divers états, est remise à une autre séance.

M. le conseiller Hamel donne comme avis de motion.—Que M. John Boomer, l'assistant-trésorier de la cité, soit démis de ses fonctions pour avoir pris un congé lorsqu'il serait parfaitement qu'il aurait à rendre témoignage devant le Bureau des Réviseurs et que son absence aurait pour effet de favoriser la réélection de certains candidats aux prochaines élections.

Une discussion s'en suit entre MM. les Chevins Hearn et Hall et le moteur, mais est tranchée par la motion d'ajournement.

Un mot d'explication.

M. le Rédacteur.

Depuis quelque temps je m'occupe de l'organisation d'un grand orchestre pour le Conservatoire National de musique de Québec. A ce sujet j'ai adressé aux artistes et amateurs de Québec des lettres spéciales les invitant de faire partie de cet orchestre.

Dans l'énumération des conditions établies pour faire partie de cette association d'instrumentistes, il est dit que les membres de cette association ne devront faire partie d'aucune autre société musicale. Malheureusement, cette clause, telle que rédigée, prête à une interprétation qui n'est pas du tout celle que j'ai voulu donner, et elle aurait peut-être produit un effet désastreux pour mon entreprise si on n'eût eu l'obligeance de me faire remarquer la chose.

J'expliquerai à qui de droit que tout en faisant partie de l'orchestre que je forme, les exécutants auront pleine et entière liberté de prêter leurs concours à toute autre société musicale pour n'importe quelle fête religieuse ou profane, pourvu néanmoins que ce ne soit pas au détriment de l'orchestre du Conservatoire, institué d'une manière permanente ; mais que ils ne pourront pas faire partie comme instrumentistes d'aucune association musicale permanente.

Je mets cette simple condition, car sans elle, un orchestre bien organisé n'est pas possible. Je crois ne pas avoir besoin d'ajouter que la chose sera parfaitement comprise et que chacun s'empressera d'y souscrire.

Je vous remercie, M. le Rédacteur, pour l'obligeance avec laquelle vous avez donné insertion à ces quelques lignes et j'ai l'honneur de signer.

Votre, etc.

A. DESRANS, Organiste et Maître de chapelle.

Les Joueurs.

J'ai proposé et je propose encore de faire la gazette suivante :

Supposez deux joueurs enfermés dans une prison commune et pour un laps de temps égal. Le jour où le porte-clés vient leur dire : "Vous êtes libres !" ils les trouve assis en double vis-à-vis, occupés à faire une bouillotte monstre. Soyez certains que parmi ces quatre hommes, aux oreilles desquels a retenti ce mot magique : la liberté !—le rêve de chaque jour, la chimère de tous leurs songes !—soyez certains, dis-je, qu'il s'en trouvera un, —le perdant, —qui dira : " Voyons ! messieurs ! faisons encore chacun une tournée ! "

Ce qui est pour moi un objet continué de surprise et d'amusement chez les joueurs, c'est la confiance absolue qu'ils ont en des fétiches créés par leur imagination maniaque. J'ai observé ceci, par exemple, chez M. V. le frère d'un ancien ministre.

—Oh ! mon colonel, vous dites cela pour me consoler, mais je sens bien que je m'en vais. Voulez-vous me permettre de toucher votre main ?

Le colonel tendit sa main à blessé.

—Mon brave colonel, reprit Marcel dont la voix devenait plus faible à chaque instant, j'ai une dernière grâce à vous demander.

Le colonel, afin de pouvoir entendre les dernières paroles du blessé, s'agenouilla près de lui.

—Mon colonel, pendant ma vie, j'ai causé de si profonds chagrins à mes parents et surtout à ma pauvre mère, que je suis sûr d'être pardonné par elle si vous voulez me permettre...

La force parut manquer au malheureux zouave.

—Dites, Marcel, je vous accorde tout d'avance.

—Et bien ! mon colonel, laissez-moi embrasser le drapeau du régiment avant de mourir.

Le colonel se releva et, s'adressant au capitaine de la compagnie de Marcel :

—Capitaine, lui dit-il, veuillez donner l'ordre de ma part au porte-étendard de venir ici avec le drapeau.

Une minute ne s'était pas écoulée que tout le régiment assistait à un de ces spectacles dont le souvenir ne saurait jamais s'effacer du cœur de ceux qui en ont été les témoins.

Le colonel avait saisi le drapeau, qu'il tenait au-dessus de la tête du blessé.

Marcel, incapable jusqu'à cet instant suprême de faire un mouvement, venait de relever brusquement la partie supérieure de son corps et de se cramponner des deux mains aux franges du drapeau, dont il baisait la soie avec transport en murmurant :

—Soyez béni, mon colonel ! Tont à coup les mains du blessé se desserrèrent, sa tête retomba en arrière et il expira. Jusqu'à ce moment oues camarades lui rendi-

rent les derniers honneurs dus au soldat tombé sur le champ de bataille. Le frère de Marcel conserva l'empreinte de l'index de son doigt qui s'imprimait en pressant ses lèvres le drapeau de son régiment.

St Marcel avait compris le véritable point d'honneur, je n'en sais rien tant d'un commandant de Jean Gigon, qui fera un jour étrange, dont l'idée n'avait pu naître, j'aime à le croire, que dans un cerveau malade.

Un nombre de ses collègues, Jean Gigon comptait un certain Corse, bon soldat en campagne, mais en garnison le plus raffiné et le plus sauvage des brigadiers de chasseurs d'Afrique passés, présents et futurs.

Seul dans le régiment, Jean Gigon avait réussi à apprivoiser la nature inquiète et timide en apparence du brigadier corse, qui jamais ne cherchait à partager les plaisirs de ses camarades.

Jusqu'à ce jour, il n'avait vu Jean Gigon, personnellement, que pour se rappeler l'avoir vu se promener avec un ami. Aussi tout le monde fut-il grandement surpris, en voyant, un dimanche, Jean Gigon et le frère de son Corse, sortir ensemble du quartier de Mustapha et se diriger vers Alger avec la permission de dix heures.

Le lendemain, au passage du matin, on remarquait sur la joue gauche du brigadier corse une espèce de large balafre dont Jean Gigon seul pouvait raconter l'histoire, et c'est ce qu'il fit dans les termes suivants, en présence de tous les brigadiers de son escadron :

—Vous savez, mes amis, que je suis sorti hier avec le Corse pour aller passer la soirée dans la bonne ville d'Alger.

J'avais, sur le produit de la dernière razzia, mis de côté une petite somme, dans l'intention d'offrir à mon nouvel ami un petit dîner en échange des bons procédés que depuis quelque temps il m'a eus de montrer à mon endroit.

Sur la route et dans les rues d'Alger, on nous considérait tous les deux comme des bêtes curieuses, les hommes du régiment, bien entendu, car, de mémoire de chasseur, jamais le Corse n'avait fait à un camarade l'honneur d'accepter une invitation, pas plus, du reste, qu'il n'avait l'habitude d'en adresser aux autres.

Nous arrivons à Alger. Ce jour-là j'étais en veine de dépense, ce qui m'arrive très rarement et pour cause ; je conduisis mon invité dans un petit établissement où nous avons parfaitement dîné, à deux francs cinquante centimes par tête.

—Quel luxe ! s'écrièrent les auditeurs.

—Ah ! dame, fit Jean Gigon, on ne dine pas tous les jours avec un sauvage approché.

Après le dîner, nous sommes allés faire un tour au café de la Perle, où nous avons pris un modeste gloria, accompagné peut-être de trois ou quatre petits verres de supplément. Après le café, nous avons bu chacun deux canettes de bière en écoutant les fioritures de ces dames du café chantant, et voilà tout. Je vous le demande en conscience, et vous, à la place de moi, auriez-vous même incommodé deux brigadiers de chasseurs d'Afrique, dont un montagnard des Pyrénées, et l'autre montagnard de la Corse, c'est-à-dire rompus à toutes les misères de la vie ?

—Et vous n'avez plus rien bu après la bière ? dit le voisin de gauche de Jean Gigon.

—Un simple champagne au vin, avant de sortir de la ville, afin de nous donner les forces nécessaires pour arriver avant dix heures à Mustapha.

—Et la balafre ? dit à son tour le voisin de droite du narrateur.

—Oui, oui, la balafre ! la balafre !

—Attendez donc. Nous allons y arriver. Si bien qu'après être sortis d'Alger par la porte Bab Azoum, nous aperçûmes le terrain vivement éclairé de vrais chacals. Comme il y avait beaucoup de permissionnaires sur la route, mon Corse ne disait pas grand-chose, mais voilà qu'après

diocrement, je dois le dire, quoiqu'il fit de son mieux et qu'il eût efforcé, dans la crainte de l'apoplexie apparentement, de remettre sur leurs jambes les figures qui avaient la tête en bas.

Je vois encore M. Hennequin, —le héros de cette histoire, avec son nez format Dupin. —Intéressé par une grosse somme dans la partie qui se jouait, tout naturellement il conseillait l'adolescent, plein de bon vouloir et d'inexpérience, derrière lequel il s'était placé.

Celui-ci avait dans la main le valet et le sept de pique. La dame se trouvait à l'écart.

—On joue pique. M. Hennequin fait signe à son joueur de lâcher le valet, afin que si l'adversaire veut continuer dans la couleur, en voyant tomber le sept, il pense que c'est une feinte.

—Pointe perdue ! Elevé dans le respect des cartes à figures, le bon jeune homme ne veut pas consentir à se défaire d'un valet tout flamant neuf. —Il jette son infime sept et perd la partie.

M. Hennequin n'avait pas soufflé mot, en dépit de cette débâcle et de cette maladresse. Mais, le coup terminé, il se tourna du côté de son associé.

—Combliez-vous, monsieur ?

—Cinq francs, fait le jeune homme en s'inclinant.

—Et bien ! moi, monsieur, j'en jouais cent, et vous venez de me les faire perdre.

—Monsieur, balbutie l'innocent, je ne savais pas.

—Eh ! parbleu, monsieur, il est inutile de me le dire, je vois bien que vous ne savez pas jouer ; mais, dans ce cas, on ne vient pas s'asseoir à une table de piquet.

Puis, élevant la voix et se grisant de sa colère :

—Vous tenez vos cartes contre des contre-vous, vous n'écoutez rien... —Puisque je vous disais de donner votre valet de pique, il fallait le donner. —Vous y tenez donc bien, à votre valet de pique ! —vous voulez donc le garder pour le placer sur votre étagère, — votre valet de pique ?

A ce moment, M. Hennequin, suffoquant de colère, ramassa sur le tapis l'infortuné valet, — cause innocente de tout ce bruit, — le pelotonna dans sa main, et montrant la carte roulée au joueur qui ne savait où se tourner :

—Moi, monsieur, je ne fiche pas mal d'un valet de pique ! — Et je vais vous montrer le cas que je fais d'un valet de pique ! — Tenez ! — tenez !

Et après avoir maché, déchiré, broyé la carte avec ses dents, M. Hennequin voulut l'avaler. Son gosier, contracté par la fureur, s'y refusa. —Il étouffait. — On lui ingurgita un verre d'eau. — Un instant après, le corps du défilé n'existait plus !

Un camarade d'enfance et un de mes bons amis, fréquentait, il y a quelques années, le cercle de la Maison Dorée. Il y avait connu un joueur original. Lorsqu'il arrivait à celui-ci de perdre, il se faisait le cément à lui-même de ne plus toucher une carte de sa vie.

—La durée moyenne de cette vie la voyait de vingt quatre à quarante huit heures. Les paillottes du cercle, en remontant dans la nuit de leurs souvenirs, se rappelaient vaguement que notre homme avait respecté cinq jours de suite la foi jurée.

Un jour que, suivant sa coutume, il attaquait les imprécations de Camille, — du joueur : Camille, l'unique objet de mon ressentiment ! Camille, par qui je viens de perdre mon argent... Souffle l'arrêt au troisième vers.

—La rime ne vaut pas mieux que le serment, lui dit-il : vous jouerez avant qu'il soit trois jours.

—Moi ?

—Vous.

—Eh bien ! reprit le joueur déconcerté, puis que vous doutez de ma parole, — la bonne ! la vraie ! — faisons — nous petite contention qui va vous arranger certainement. Vous suez, outre le plaisir de me railler à votre aise, la satisfaction de me gner mon argent. Je viendrai tous les soirs au Cercle, — comme à mon habi-

tué, — j'y resterai jusqu'à minuit ; — et si, avant trois mois, il me prend la fantaisie de jouer, c'est une somme de 500 francs que j'engage à vous compter. Mais, ce n'est pas tout ! si je tiens fidèlement la promesse que je me suis irrévocablement jurée, cette fois, — chaque soir minuit sonnant, — et pendant trois mois, s'il vous plaît, c'est vous qui me compterez, non pas 500 francs, — mais cent sous !

Le pari fut accepté de part et d'autre.

Le joueur tint bon huit jours. Pendant huit jours, Souche lui paya régulièrement, chaque soir, son quartier de rente, — 5 francs. Je passe les plaisanteries qui variaient chaque fois en tenant sa main, lorsque venait les premiers coups de minuit.

—Rira bien qui rira le dernier ! faisait Souche.

Un soir pourtant notre joueur se sentit mal. Il était à bout de ses forces.

—Voyons ! dit-il, en abordant son bailleur de fonds, arrangeons cette affaire. J'ai là vos quarante francs.

—Eh bien ! grâce à vos conventions, c'est cinq francs que je vais y ajouter dans deux heures.

—Fini ! fin ! dit notre homme qui n'y tenait plus ; voilà vos cinq cents francs ! — J'y gagne encore, car je ne demande qu'une heure pour les rattraper !

Et il se précipite vers une table de bouillotte.

Autre type de joueur, — espèce singulière et plus commune qu'on ne pense, celle là.

Un homme, qui avait fait une perte considérable au jeu, rentre chez lui, radieux son domestique, et lui demande une bougie afin de passer dans sa chambre à coucher.

—Diable ! se dit le Frontin à part lui, il paraît que monsieur n'a pas eu de chance au jeu ! — Et se hâtant, dans la crainte d'être grondé, il se lève et va chercher une allumette avant de parvenir à allumer la bougie.

—Joseph, fait notre joueur d'un ton furieux, vous n'êtes pas mon service !

Puis laissant la bougie allumée, il va se coucher en murmurant :

—Et l'on se demande pourquoi une maison tombe en déconfiture et un honnête homme se ruine ! — La raison est bien simple, lorsqu'on voit prendre quatre allumettes pour allumer une seule bougie !

Un dernier trait, — et celui-ci n'est pas moins nature. Il s'agit encore d'un maître et d'un valet.

Le premier s'aperçoit un jour qu'on a forcé sa caisse, et il a quelques raisons de soupçonner le serviteur à gages d'être son voleur. — Il le fait venir, l'interroge, et le presse, et il finit par obtenir l'aveu complet du coupable.

—Le domestique se jette sous genoux de son maître, proteste de son repentir, et s'accuse d'avoir eu la mauvaise pensée de tenter le sort à la roulette. Il espérait ne faire qu'un emprunt à monsieur, réaliser une honnête bénéfice, et réintégré dans la caisse la somme dont il n'avait voulu se servir qu'à titre de première mise.

—Malheureusement, j'ai tout perdu sans gagner une seule fois.

—Et quelle marche as-tu suivie, malheureux ?

—J'ai joué contre une série de douze coups.

—Comment, animal ! s'écrie alors M. de Neuville, — chez lequel le naturel du joueur fait diversion à la colère du propriétaire de la pouille ! — Double imbécile, tu as trouvé douze coups, toi ? et tu t'entêtais contre la couleur ? — au lieu de jouer la Gageure, en faisant moitié à la masse ! — moitié à la masse ! — triple idiot ! ! !

H. DE VILLEMISSANT.

Choses et autres.

Elles étaient là plusieurs femmes, au nombre desquelles notre jeune chanteuse de l'Opéra-Comique, dont j'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir, faisant cercle autour d'un

voisin de la forêt Bab-Azoum, il s'arrêta tout à coup, me prend la main droite qu'il serre dans les siennes, et il me dit, absolument du même ton qu'il aurait employé pour me demander une grâce.

—Jean Gigon, rendez-moi un service.

—Léguet ? répondez je.

—Quittez la route et marchez sur la bord de la mer.

—Tu appelles ça un service.

—Oui, Jean Gigon, c'est un service, puisque cela me fera grand plaisir.

—A ton aise ! marchons sur le sable.

J'aurais bien préféré, observa le vieux brigadier, rester sur la route au milieu des camarades qui chantaient à qui mieux mieux, mais je ne voulais pas contrarier mon invité.

Le temps était superbe, la lune brillait au ciel d'Afrique avec autant d'éclat que le soleil de France dans les départements du nord ; la mer bougeait à peine, et ma foi, mon Corse, paraissait si joyeux, que je ne regrettais pas le soleil de terrain de la grande route.

—Quelle belle nuit ! s'écria mon compagnon, lorsque nous fûmes bien seuls. Quelle admirable clarté ! Il me semble, mon cher Gigon, que je me promène librement sur la boyé de mon île, après un séjour forcé de cinq ou six mois dans les maquis de nos montagnes.

—Dans les maquis ? Tu as fait un séjour forcé dans les maquis ?

Mon Corse ne parut nullement étonné de mon exclamation, et il continua sa tirade :

—Moi, vois donc, Jean Gigon, comme tout cela est beau. Tiens, regarde, là, ce petit monticule de sable ; quelle ravissante place pour une embuscade !

Nous marchions toujours, mais je m'arrêtai à mon tour le premier pour regarder avec attention mon compagnon de route dont l'œil brillait d'un feu aussi vif que les étoiles du ciel.

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT.

DU 30 MARS 1870.

LES TRENTE-DEUX DUELS.

DE JEAN GIGON.

(Suite.)

Huit jours après son entretien avec le colonel Cavagnac, Marcel était incorporé aux zouaves.

On va voir s'il tint parole à son nouveau colonel.

A la fin du mois d'avril de l'année 1841, les zouaves faisaient partie d'un corps d'armée commandé par le maréchal Bugeaud, qui avait réuni environ quinze mille hommes sous ses ordres pour aller opérer dans la plaine du Chéliff et sur les montagnes du Milianah.

Ainsi que l'avait annoncé le colonel de Cavagnac, les zouaves venaient de recevoir leur drapeau, car jusqu'à ce moment ils n'étaient considérés comme bataillons isolés. La réception du noble étendard se fit aux portes de Bli-dah, à l'instinct où toute l'armée allait s'ébranler pour entrer en campagne.

Le 3 mai suivant, un combat furieux, presque une petite bataille, s'engagea entre les hordes d'Abdel Kader et nos troupes, échelonnées depuis la plaine du Chéliff jusqu'aux plateaux des montagnes environnantes Milianah, sur une longueur d'environ dix kilomètres.

Tous les régiments avaient reçu l'ordre de simuler un mouvement de retraite précipitée,

mais au signal d'une salve d'artillerie, la retraite s'était changée en une attaque irrésistible, et les réguliers de l'émir, qui croyaient nous avoir chassés de nos positions, s'enfuyaient à toutes jambes, laissant sur le terrain bon nombre de leurs et une quantité considérable de babouches. Pour mieux courir, ils s'étaient tout débarrassés de leurs chausures.

Après le combat, l'armée bivouaquait, partie dans la plaine, partie sur les premiers contreforts de la montagne au sommet de laquelle s'élevait Milianah. Le colonel Cavagnac, dont le régiment venait glorieusement de donner le baptême de feu à son drapeau, était à peine installé sur sa modeste tente, où il commençait à recevoir les rapports de ses capitaines, qu'un vieux sergent s'avança vers lui.

Un membre du jockey-club qui racontait les incidents d'une course à Eprom.

—C'est une solennité hippique, disait-il, réunissant tout ce que l'Angleterre compte de personnages de distinction, et S. M. Victoria tenait en réserve un prix d'une grande valeur destiné au vainqueur. Au signal donné, trente chevaux, rapides comme l'éclair, s'élançent sur l'arène.

—Sur la reine, interrompit la péralante chanteuse; et comment S. M. a-t-elle échappé?

—Il est des gens pour qui la mort elle-même n'est qu'un spectacle de curiosité; Potier, le célèbre comédien, reçu, dans les derniers jours de sa vie, la visite d'un Anglais qui n'avait jamais vu et qui n'avait d'autre but que de pouvoir inscrire dans ses notes de voyage cette mention: "Avoir vu mourir l'acteur Potier."

—Probablement aussi cet insulaire s'imaginait qu'un comique de la force de Potier devait avoir une agonie très drôle, et que son dernier soupir serait d'un farce étonnant. Il n'en fut rien. Potier mourut comme un bourgeois, sans laisser échapper le plus petit mot pour rire. Seulement, comme cet Anglais l'accablait de questions sur son répertoire, les rôles qu'il avait joués, les succès qu'il avait obtenus et les motifs qui l'avaient mis en circulation, Potier se prit à lui dire:

—Monsieur, vous êtes en si bonne santé que, moi qui me meurs, j'aurais une grâce à vous demander: Voulez-vous lui dire de la fois les questions et les réponses?

—Là-dessus, sans aucun doute, l'Anglais inscrivait sur ses tablettes: "J'ai connu Potier; c'était un mourant difficile à vivre et très peu communicatif. Sa réputation de grand comique m'a paru un peu usagée."

—Un avocat plaidait à Paris dernièrement la cause d'un assassin.

—A bout d'arguments et entraîné par son cœur, il s'est écrié:

—Rêchez-y bien, messieurs les jurés, mon malheureux client est pur de tout antécédent; c'est la première fois qu'il paraît devant vous; il a commis un crime, c'est vrai; il a tué un homme, c'est vrai; mais lui appliquez vous la même peine qu'à Troppman, qui avait tué au moins huit personnes, et qui n'a été condamné qu'à la peine de mort, purement et simplement!

—Non, messieurs, vous vous avouerez qu'il y a une distinction à faire entre mon client et Troppman.

—Lors de l'enterrement de Frédéric Soulié, on prit Dumas à l'improviste et on lui demanda un discours.

—Impossible! dit Dumas, je n'ai jamais pu parler en public.

—Antony Bernad, qui avait préparé trois quarts d'heure d'éloquence, fut le premier à insister auprès de Dumas.

—Tu ne peux pas faire autrement, lui dit-il. — Eh bien! reprit Dumas, je vais parler, mais tu m'interrompras.

—En effet, Dumas commença:

—Devant cette tombe encore entr'ouverte, où vient de descendre celui que nous pleurons...

—Béni soit le reposa vivente!

—Les larmes le suffoquant, s'écria-t-il; les larmes d'Alexandre sur le tombeau de Frédéric, quoi de plus éloquent?...

—E. Bernad enta son discours laborieusement ciselé.

—C'est depuis cette époque qu'on a fait à Dumas une réputation d'orateur tumulaire.

—Un acteur de province se présente chez le directeur du Théâtre de la Porte St. Martin.

—Monsieur, dit-il, vous devez avoir besoin d'acteurs pour l'Herminie. Voulez-vous de moi?

—De moi, monsieur?

—De moi, monsieur?

—Monsieur, j'y faisais les murmures du peuple.

À sept heures et demie, à la résidence de Dr. LaRue, rue Ste Anne, dans le but de compléter leur rapport avant la convocation de l'Assemblée générale.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE CHAMPLAIN.—Cette société ébra ses officiers vendredi soir, à 7 heures, au lieu ordinaire des séances, 191, rue St. Joseph, St. Roch. Après les élections, M. Nesbitt, écrivain, fera une lecture.

Les membres et les personnes qui désirent joindre cette société sont priés de s'y rendre. (Communiqué.)

OUTRAGE ET MYSTÈRE.—Sur demande de M. Langlois, de la raison sociale Campbell, Hamilton et Langlois, avocats, M. le juge Tascheur a accordé ces jours derniers un writ d'habes corpus adressé au gardien de l'Asile de Beaufort. Ce writ enjoignait à cet employé de faire comparaître une certaine dame détenue comme aliénée à l'Asile.

D'après l'explication des circonstances qui environnent l'affaire, il paraît que la dame en question est l'épouse d'un révérend ministre protestant résidant à Montréal et qu'elle aurait été amenée à y aller par une cause d'aliénation mentale à l'Asile de Beaufort, cela sur un ordre écrit de la main de M. le Procureur Général Guimet lui-même.

Arrivée à l'Asile, la dame reçut la visite du médecin de l'institution qui déclara la prétendue aliénée tout-à-fait saine d'esprit, écrivit immédiatement à son mari et au Procureur Général tous les détails de l'affaire, et ajouta qu'il ne consentait à renvoyer la malheureuse dame que sur réception des documents légaux nécessaires en pareille affaire pour justifier sa détention à l'hospice. Il paraît que l'on a fait les réponses les plus mystérieuses à cette lettre et que les documents susdits n'ont pas été expédiés.

La malheureuse dame, grandement humiliée de se voir dans une pareille position, aurait refusé de quitter l'Asile que sur l'éménagement d'un writ d'habes corpus, qui a été accordé, comme on l'a vu ci-dessus.

Le juge, après avoir reçu la déposition du médecin qui a administré ses soins à la dame, donna ordre qu'elle fut mise en liberté.

Il n'est pas besoin d'ajouter que cette affaire a été au plus haut degré l'indignation du public contre le ou les perpetrators d'un acte aussi inqualifiable.

Aussi, s'ils sont découverts, ils peuvent s'attendre à payer chèrement leur indigne conduite.

COUR DE POLICE.—Un jeune homme est amené sous soupçon d'avoir volé une montre de la valeur de \$60, et une chaîne de la valeur de \$40; comme il paraît qu'il a pris la montre plutôt accidentellement que furtivement, il est libéré; la propriétaire M. de St. Georges, ne désire pas d'ailleurs poursuivre l'affaire plus loin.

Les accusés dans l'affaire Dion ont été amenés ce matin, mais comme un témoin essentiel, qui demeure à la Malbaie, n'est pas encore arrivé, ils ont été renvoyés de nouveau jusqu'à lundi.

COUR DE RECORDS.—François Trudel et Joseph Gignère, tous deux charpentiers, ivres à scandaux Bacchus et jurant à faire frémir Lucifer, \$2 et les frais ou 6 jours.

UN CHANTIER D'INCENDIE À MONTRÉAL.—Dimanche matin le feu a été découvert au no. 133, Fortification Lane, et malgré tous les efforts à duré une heure avant d'être éteint.

Vers 9 3/4 heures dans la soirée, le feu s'est déclaré dans la boutique de J. N. Emerick & Cie., ferblantiers, no. 631, rue St. Joseph. Pendant une demi-heure l'incendie sévit avec fureur; à la fin les pompes jouèrent tant et si bien que l'élément devant du céder. Les dommages sont considérables.

Un peu plus tard, vers une heure du matin, la brigade fut de nouveau appelée à éteindre le feu qui s'était réveillé parmi les débris fumants et les poutres noircies de la boutique de MM Emerick & Cie. Les pompiers en eurent raison tout à fait cette fois.

Il y avait à peine une heure que ces braves étaient rentrés au logis qu'une nouvelle alarme sonna. Cette fois c'était à la résidence de M. R. J. Devers, no. 161, sur la rue Hubert. Heureusement, on parvint à se rendre promptement maître des flammes, de sorte que les dommages ne sont pas excessifs.

Pendant la journée de lundi il y a eu un commencement d'incendie dans un magasin, mais le feu a été éteint immédiatement quelques douces d'eau froide qui l'ont fait déguerpir. Ce commencement d'incendie est le fait d'un incendiaire.

Dans la soirée, vers neuf heures, il y a eu un feu de cheminée au no. 210, sur la rue Ottawa; et vers 11 heures, au no. 202, sur la rue St. Urbain.

LIGNE DE VAPEURS.—Il y aura cette année une ligne de trois steamers voyageant régulièrement entre Picton, Nouvelle-Écosse, et Mont LaRue, rue Ste Anne, dans le but de compléter leur rapport avant la convocation de l'Assemblée générale. Ces steamers sont le Flamborough, l'Osse et le Bolivar. (Nouvel-Canada.)

ACADÉMIE.—Les journaux de Boston annoncent que M. Alexandre Pierre Landry, de Clarendon, comté de Digby, Nouvelle-Écosse, a reçu le diplôme de docteur en médecine au Collège Médical de cette ville. C'est, croyons nous, le premier acadicien français qui soit revêtu d'un tel diplôme dans ces provinces. (Minerve.)

ACCIDENT.—On lit dans le Constitutionnel: L'automne dernier, un brave colon du St. Etienne, originaire de St. Léon, M. Louis Lamy, parti pour les Etats. Ses affaires n'étaient pas très florissantes et il espérait gagner plus à Québec. Il alla travailler dans le commerce de bois, près de Keswille, non loin du lac Champlain, et c'est là, au milieu de la forêt, que la mort l'a frappé de la façon la plus mystérieuse. Un de ses gendres, qui travaillait avec lui, le trouva mort dans la neige. Un petit arbre sec, s'était déraciné sans aucune raison apparente, et atteignant le pauvre Lamy sur la tête. L'avalanche avait jeté la figure sur une de ses genoux. Le cadavre est arrivé en cette ville jeudi dernier. On dit que le bourgeois pour qui Lamy travaillait, touché du malheur qui frappait toute une famille, voulait payer lui-même les frais de transport du cadavre et ajouta \$20 pour soulager la famille du défunt.

BULLETIN MARITIME.—Le Noterian, Capt. Aird, parti de Liverpool le 17 mars, avec 36 passagers de chambre, 350 d'entrepont et un chargement général, est arrivé à Portland avant hier à 11 h. 50 minutes a.m.

Liverpool, 29 mars.—Les navires transatlantiques ont reçu avis de suivre une ligne de traversée plus méridionale pour éviter les nombreux bancs de glace qui se promènent sur l'Océan.

Queenstown, 29 mars.—Le steamship Colorado est entré dans le port.

Brest, 29 mars.—Le steamship Perce est arrivé ici.

On lit dans le Sun, de New-York: La France se plaint de la décadence de la marine, tout comme le fait le gouvernement américain. Les steamers transatlantiques français ne reçoivent que 2,000,000 de francs par an, et ne paient que bien juste les dépenses au moyen de ce subside qui, s'il n'est pas augmenté, amènera bientôt la décadence complète de la marine française transatlantique.

En 1869, sur 152 vaisseaux partis du Havre en destination de New-York, on n'en compte que 26 portant le pavillon français. Sur 60 vaisseaux qui ont laissé le Havre et St. Nazaire pour les Indes occidentales dans la même année, 24 étaient français. En vertu d'une loi passée en 1856, les vaisseaux étrangers entrent avec tant de succès en concurrence avec les vaisseaux français, qu'ils importent en France et en exportent la plus grande partie des marchandises. Le gouvernement français a ordonné une enquête spéciale à ce sujet.

Madrid, 29 mars.—Le comte de Jaxa, qui, il y a un an, s'était enfui de l'Espagne, après avoir tué le sénateur Ossuga dans un duel, a été amnistié et est attendu ici bientôt. On suppose généralement que cela est fait dans le but de préparer l'opinion à accueillir l'immigration qui sera proposée en faveur du duc de Westminister, qui a été récemment le Prince Henri de Battenberg.

Le duc de Montpensier est, cependant, demeuré à Madrid depuis le duel. Dans les Cortes Senator Rivera a présenté un projet de loi, ayant pour but l'émigration de 40,000 nouvelles recrues. Cette mesure a fait une certaine sensation.

Un projet de loi pour le maintien de l'ordre public rencontre une forte opposition, parce qu'il donne des pouvoirs exceptionnels au gouvernement.

Des dépêches reçues de Rome annoncent que le Comité, obéissant aux représentations des puissances européennes, a ouvert jusqu'à la fin de mai la discussion de la question de l'indépendance du Papay.

Les hiérophantes de la Suisse sont mécontents de la tendance de leurs évêques vers l'ultramontanisme.

TELEGRAPHIE GENERALE ETATS-UNIS.

New York, 28 mars.—Le correspondant spécial de la Tribune, à Yokohama, lui communique un rapport complet des témoignages prodigués devant la cour d'enquête à Yokohama, et la décision de cette cour dans l'affaire du capitaine Eyre, dont le télégraphe avait déjà donné la substance. Les faits restent tels qu'ils ont été rapportés d'abord. Seulement, à l'initiative du capitaine anglais est venue s'ajouter une erreur plus forte d'un verdict rendu par quatre autres capitaines anglais et le conseil anglais, à savoir: que le commandant du Bombay est un peu trop hâté, et que l'on doit faire la part de la position perplexé dans laquelle il s'est trouvé, et que, bien que la loi malheureusement décréte une pénalité contre celui qui abandonne 250 personnes qui se noient, la pénalité ne doit pas être entendue de manière à infliger un stigmate sur le capitaine Eyre, comme gentilhomme et comme marin.

NOUVELLES EUROPE (Par le Cable)

Tours, 27 mars.—Le Prince Pierre Bonaparte a été acquitté en dépit de l'appel énergique fait par le procureur général pour obtenir un verdict de culpabilité avec des circonstances atténuantes.

Le jury a délibéré pendant une heure. Anxieux après que le verdict a été prononcé, le conseil de la partie civile a demandé 100,000 francs de dommages, et en conséquence le Prince n'a pas été relâché. Il en a témoigné une grande indignation, parce qu'il s'attendait à laisser la Cour immédiatement. Il a dit qu'il désirait monter qu'il ne craignait pas les instances qu'on avait faites contre sa vie.

Paris, 28 mars.—Dans le sénat, aujourd'hui, M. Rouher président, M. le garde des sceaux Emile Ollivier a donné lecture d'un projet de sénatus-consulte, rédigé en conformité d'une lettre récente de l'Empereur. Le sénatus-consulte amène d'importants changements dans les prérogatives du Sénat: désormais le pouvoir

législatif sera réparti entre l'Empereur, le Sénat et le Corps législatif. Le nombre des membres du Sénat devra être un tiers moindre que celui des députés. Les anciens articles conférant des pouvoirs constitutifs au Sénat sont annulés et la constitution ne pourra plus être changée que par la voix du peuple ou sur proposition de l'Empereur.

Paris, 28 mars.—Le procureur général a prononcé, aujourd'hui, sa harangue à la Haute Cour de Justice de Tours. Il a commencé par dénoncer avec la plus grande énergie le parti politique auquel appartenait Victor Noir.

Il a fait divers allusions à la *Marseillaise* à laquelle il fit porter presque tout le blâme du mal qui a été fait. Il a démolit les témoignages produits par la poursuite, et néanmoins il a demandé la condamnation du Prince, parce que le coup de feu n'a pas été tiré en cas de légitime défense.

La France a montré beaucoup d'excitation pendant ce discours.

MM. Leroux et Demagnès, avocats de la défense, sont apparus sur les accusations que la *Marseillaise* a cessé de déverser contre le Prince, et les autres membres auxquelles on a eu recours, avec le dessein d'expérier l'accusé.

Paris, 28 mars.—On croit à Rome que le gouvernement français s'occupe en ce moment, de contourner le côté politique de la question de l'infaillibilité du Pape. On attend à tout instant la publication de la protestation de l'évêque Stroossener contre la proclamation du dogme de l'infaillibilité. On parle aussi d'une manifestation du comte Dura à ce sujet.

La Haute Cour de Justice de Tours a condamné le Prince à payer 25,000 francs à la famille de Victor Noir, et les frais de la poursuite civile sont à sa charge.

La réponse du cardinal Antonelli à la dépêche du comte Dura, est connue. Elle repousse substantiellement l'interprétation que l'Empereur attribue à la politique et aux prétentions du Pape.

Madrid, 28 mars.—Le département colonial a été mis en possession de documents qui constatent le caractère de diverses conspirations qui ont déigné en une insurrection à Cuba. Ces documents prouvent que l'un des plus grands complots a été par l'élévation de Lesarundi, à la vice-présidence de l'île.

Dernières Nouvelles. Paris, 29 mars.—Pendant une conférence, hier, le Dr. Tardieu, professeur, a été insulté et insulté par les étudiants, parce qu'il a fait une déposition à Tours, en faveur du Prince Bonaparte. Le Dr. Tardieu a été obligé de quitter la salle. Il est ensuite revenu et a déclaré qu'il résignait; cette déclaration a été accueillie par des applaudissements.

Madrid, un prisonnier politique détenu à Cayenne, a été remis en liberté et est attendu bientôt en Europe.

Ledra-Rollin a fait une visite domiciliaire à Louis Noir, et à Barbau et Charles Hugo, rédacteurs du *Rappel*, qui ont été poursuivis pour des articles sur le procès qui vient de se terminer à Tours.

Le *Journal Officiel* annonce aujourd'hui que l'Empereur a cité le Prince Bonaparte à laisser le pays. On pense qu'il ira en Amérique.

L'affaire de la conspiration prend de l'importance. Des ordres sont émanés pour l'arrestation de vingt personnes, y compris Joseph Mazza, Fyral, Louis Blanc et autres actuellement en dehors de la France.

Madrid, 29 mars.—Le comte de Jaxa, qui, il y a un an, s'était enfui de l'Espagne, après avoir tué le sénateur Ossuga dans un duel, a été amnistié et est attendu ici bientôt. On suppose généralement que cela est fait dans le but de préparer l'opinion à accueillir l'immigration qui sera proposée en faveur du duc de Westminister, qui a été récemment le Prince Henri de Battenberg.

Le duc de Montpensier est, cependant, demeuré à Madrid depuis le duel. Dans les Cortes Senator Rivera a présenté un projet de loi, ayant pour but l'émigration de 40,000 nouvelles recrues. Cette mesure a fait une certaine sensation.

Un projet de loi pour le maintien de l'ordre public rencontre une forte opposition, parce qu'il donne des pouvoirs exceptionnels au gouvernement.

Des dépêches reçues de Rome annoncent que le Comité, obéissant aux représentations des puissances européennes, a ouvert jusqu'à la fin de mai la discussion de la question de l'indépendance du Papay.

Les hiérophantes de la Suisse sont mécontents de la tendance de leurs évêques vers l'ultramontanisme.

ANNONCES NOUVELLES.

Conservatoire National de Musique de Québec—A. Dessane.

Acte de la Faillite 1869.—E. Elz. Pouliot.

Orges et Avoine de Semence.—Wm. Crawford & Fils.

Bureau de Commerce de Québec.—T. H. Grant.

Avis—Glover & Fry.

Marchandises Sèches.—F. N. Lepage.

Pour peu de temps.—Bernard & Hémond.

Etonnant sacrifice de Marchandises Sèches.—Shepherd & Kyle.

\$25,000 de marchandises.—Irénée Fortin.

Vente à bon marché.—Léger & Hébert.

Avis—Personnelles à vendre au prix courant.—E. Michon.

Revue Financière et Commerciale.

Mercredi, 30 mars 1870.

Montant payé à la Douane de Québec, le 29 du courant, \$2,817.36.

Consolidés fermés à 93 1/2. Erie 2 1/2. Illinois Central 11 1/2. 5-20's 92 1/2; 89 1/2; 10-10's 86 1/2.

Liverpool, 29 mars. Fleur 20s. Blé rouge 88 1/2; 14s. longe de l'hiver 88. 100s à 88. 11s. blanc de 98. 48s. blanc européen 28s. 3d. Orge 5s. Avoine 2s 5d. Pâtes 31s. sd. Lard 91s. sd. Saïndoux 65s. Les recettes pour les trois derniers jours ont été de 40,993 qrs.

MARCHÉS DE NEW-YORK. 29 mars. Or fermé à 2 heures p. m. à 111 1/2. Exchange 81.

Coton se vendant à 2 1/2 pour Middling Uplands. Fleur fermée un peu plus ferme; recettes 15,000 qts; ventes, 8,000 qts. à 4.50 et 6.00 pour superfine de l'Etat et de l'ouest; 4.60 à 5.40 pour commune à extra choice de l'Etat et l'ouest.

Fleur de seigle tranquille à 4.25 et 5.10. Bourse de nouvelles marchandises et plus ferme; recettes 21,000 qts; ventes 18,000 qts. à 1.10 et 1.12 pour No. 2 Milwaukee; 1.45 pour blanc de l'ouest. Seigle ferme tranquille.

Marché au blé d'Inde plus calme; ventes 45,000 qts. à 1.95 pour nouveau mélange d'ouest.

Orges calmes. Avoine tranquille; recettes 11,000 qts; ventes 14,000 qts. à 50 et 57 1/2 pour l'ouest.

Lard ferme; à 29.00 pour nouveau mélange. Saïndoux ferme à 13 1/2 et 14.00 pour l'ouest. Bourse calme de 14 à 15 1/2 pour l'ordinaire au prime.

Naissance. Hier, en cette ville, la dame de M. Joseph Martel, née, député-ministre des travaux publics, un fils.

A Ottawa, le 27 courant, la dame de T. T. Trudeau, née, député-ministre des travaux publics, un fils.

ANNONCES NOUVELLES.

Bureau de Commerce de Québec.

Assemblée Générale Annuelle du Bureau de Commerce de Québec, pour l'élection des Officiers et l'expédition d'autres affaires en général, sera tenue dans les Salles du Bureau, Bâtiments Victoria, LUNDI, le 4 AVRIL prochain, à 3 HUIE précises.

Par ordre, T. H. GRANT, Secrétaire.

Conservatoire National de Musique de Québec, sous la direction de M. Dessane.

LEÇONS PARTICULIÈRES. (Chant, Harmonie, Solfège Individuel, Piano, Harpe, Harmonie, etc.)

Conservatoire National de Musique de Québec.

LEÇONS EN COURS. Solfège collectif (ou cours de chant) pour les dames et les Demeurelles; mardi et vendredi, à 4 heures P. M.

Solfège collectif pour les Messieurs; mardi et vendredi à 7 heures P. M.

Solfège collectif pour les jeunes gens; mercredi et samedi à 4 heures P. M.

Violon; mardi et vendredi à 9 heures P. M.

Flûte, Hautbois, Clarinette et Basson; mardi et vendredi à 8 heures P. M.

Cornet, Cor ordinaire et Chromatique, Trompette, Trombone, Ophécède, Saxophone et Saxhorn; mercredi et samedi à 8 heures P. M.

Repetition d'Orchestre; mercredi et samedi à 9 heures P. M.

Conditions.—\$1.00 par mois, payable d'avance, une leure de leçon.

Le prospectus de l'établissement sera mis dans quelques jours à la disposition du public.

Conservatoire National de Musique de Québec.

La célèbre Manufacture de Pianos de Lynch et Gouin, de New-York, a établi son agence générale pour toute l'Amérique Britannique du Nord dans l'établissement. Ces instruments magnifiques, garantis supérieurs sur tous les rapports à tous ceux qu'il importent en Canada et qui peuvent soutenir, avec un succès certain, la comparaison avec les pianos manufacturés sur les deux continents, sont recommandés ainsi par leur bon marché.

C'est avec confiance que M. Dessane offre ces instruments en vente, et s'il a accepté l'agence spéciale de la maison Lynch & Gouin, c'est que, sans égards pour ses propres connaissances, il a pris l'avis des premiers professeurs de Piano de New-York qui sont unanimement à l'unanimité, à cette maison le crédit mérité dont elle jouit aux Etats-Unis. Québec, 30 mars 1870.

ANNONCES NOUVELLES.

Orges et Avoine de Semence.

UN petit lot d'avoine et d'orges de semence, qualité supérieure. WM. CHAMPFORD & FILS. Québec, 30 mars 1870.

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de JOSEPH LEVESQUE, Marchand, de la Rivière du Loup (en bas), dans le District de Kamouraska, Faillite.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont invités de se réunir au siège des affaires de la Faillite de la Rivière-du-Loup (en bas) LEJUBI, le QUATRIÈME JOUR D'AVRIL prochain, à NEUF heures de l'avant-midi afin de recevoir un STATUT de ses affaires et de nommer un syndic.

J. ELZ. POULIOT, Syndic Provisionnaire. Rivière-du-Loup, 30 mars 1870—2433.



CORPORATION DE QUÉBEC.

HOTEL-DE-VILLE.

Québec, 29 mars 1870.

Tous les personnes qui désirent détailler des liquides spiritueux ou tenir des Malsons d'entretien public en cette cité, sont priés de transmettre au Bureau des certificats exigés par la loi d'ETRE un 15e jour D'AVRIL prochain, par écrit soumis à la confirmation du Conseil-de-Ville. La somme de huit piastres doit être déposée avec la pétition par tout pétitionnaire en vertu des dispositions de la loi Geo. 3: c. 5: s. 23.

Par ordre, L. A. CANNON, Greffier de la Cité. Québec, 29 mars 1870.

VACCINATION.

Le Dr. DION, Médecin Vaccinateur, nommé par la Corporation, vaccinera tous les LUXURIS, MÉLIGÈRES et VÉNÉRÉBLES exigés par la loi d'ETRE un 15e jour D'AVRIL prochain, par écrit soumis à la confirmation du Conseil-de-Ville. La somme de huit piastres doit être déposée avec la pétition par tout pétitionnaire en vertu des dispositions de la loi Geo. 3: c. 5: s. 23.

ETOUPE, POIN, GOUDRON.

15 TONNEAUX d'Etoupe, 200 Barils de Poin, 160 Barils de Coal Tar, 25 Barils de Pine Tar, 25 Barils de Poix Verte, 25 Barils de Rosine, 5 Barils de Vaseline Noire. J. W. REID, No. 49, Rue St. Paul. Québec, 28 mars 1870.

AVIS.

Le commerce ci-dessus existant sous le nom de J. Glover & Fry, sera maintenu en continué depuis cette date sous le nom et raison de GLOVER, FRY & Cie.

GLOVER, FRY & Cie.

EN conséquence de l'avis ci-dessus, désirent associer à leurs amis et au public généralement, que sous la nouvelle association, aucun effort ne sera épargné pour donner à leurs pratiques tous les avantages, sous le rapport de la variété des objets et l'étendue de leurs Fonds de Marchandises et sous celui des qualités toujours garanties et le tout réunissant les PLUS BAS PRIX POSSIBLES, comme leur intention est de faire un commerce POLICE ARREST COMPANY, leur longue expérience et les grandes facilités qu'ils ont comme Importateurs des premiers manufacturiers, leur permettent de donner les avantages les plus favorables.

NOUVELLES MARCHANDISES

Devant être reçues cette semaine. Chapareux en Paile garnis et non garnis, Fleurs, Plumes, Rubans, etc., etc. Manteaux, Etoffes à Man. c. Garnitures, Costumes, Etoffes à Robes, Tweeds, Pardessus de Printemps pour Messieurs, Habilllements Complètes pour Messieurs. Québec, 28 mars 1870.

dat qui ont même traité de lâche s'il ne retrouvait pas le caporal, et s'il ne se battait pas avec lui.

Il fallait connaître bien peu Jean Gigon pour lui jeter une pareille insulte à la face, et le maréchal des logis chef, qui est mort depuis en Afrique, a souvent avoué qu'un nombre de fautes commises pendant sa vie, celle qu'il regrette le plus, c'était d'avoir été si durement injuste envers Jean Gigon, le brave des braves.

Au mot de lâche prononcé par son supérieur, Jean Gigon porta rapidement la main à la poignée de son sabre, mais ce mouvement terrible s'arrêta au site qu'il avait été exécuté.

&lt;

Annonces Nouvelles.

Mme. JOHN VENNIE, PATRONS NOUVEAUX, 25,000 PIÈCES, Tapisserie Nouvelle.

VENTE A L'ENCAN, PAR G. F. GIBSONE & CIE.

G. F. GIBSONE & Cie., JEUDI, 31 MARS COURANT.

BANQUEROUTE, CONSISTANT EN CHAPEAUX, COIFFURES

MONTREAL, par le Grand Tronc.

VENTE A L'ENCAN, PAR J. PARKE & FILS.

VENTE A L'ENCAN, BIJOUTERIES.

Acte concernant la Faillite 1869.

Acte concernant la Faillite 1869.

Acte concernant la Faillite 1861.

Acte concernant la Faillite 1869.

Acte concernant la Faillite 1861.

Acte concernant la Faillite 1869.

Acte concernant la Faillite 1869.

Acte concernant la Faillite 1861.

Acte concernant la Faillite 1869.

Acte concernant la Faillite 1869.

Acte concernant la Faillite 1869.

Acte concernant la Faillite 1869.

Acte concernant la Faillite 1869.

Acte concernant la Faillite 1869.

Acte concernant la Faillite 1869.

Acte concernant la Faillite 1869.

Acte concernant la Faillite 1869.

Acte concernant la Faillite 1869.

Acte concernant la Faillite 1869.

Acte concernant la Faillite 1869.

Acte concernant la Faillite 1869.

A VENDRE.

ENGINS ET BOUILLIÈRES A BASSE PRESSION.

2 Engins (Beam) à basse pression très convenables pour un Bateau.

Le tout ou bien chacun de ces engins, etc., sera vendu à des conditions raisonnables.

Corporation de Québec.

Bureau du Trésorier de la Cité.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné donne avis qu'il est prêt maintenant à vendre des Débitures ou Actions de la Corporation.

Les dites Débitures doivent être émises payable dans 10 ans du 1er JANVIER dernier et porter 7 pour cent d'intérêt.

Les actions de la Corporation devront aussi porter 7 pour cent d'intérêt et être inscrites sur les livres de la Corporation et transférables comme les actions ou parts de Banque.

Pour faciliter les acheteurs de ce fonds, il sera libre d'en payer tout le montant immédiatement, ou de le payer par installements à différents périodes.

Ce fonds sera divisé en parts ou actions de \$100 et les Débitures seront d'une somme pas moindre que \$100.

ALPHONSE DOUTRE & Cie.

Rues Notre-Dame et St. Gabriel.

LIVRES NOUVEAUX.

Say J. B., Cours complet d'économie politique.

La Bible, le Christianisme et Rome.

Le Bonheur, Histoire de la révolution française.

Le Bonheur, Histoire de la révolution française.

Le Bonheur, Histoire de la révolution française.

Le Bonheur, Histoire de la révolution française.

Le Bonheur, Histoire de la révolution française.

Le Bonheur, Histoire de la révolution française.

Le Bonheur, Histoire de la révolution française.

Le Bonheur, Histoire de la révolution française.

Le Bonheur, Histoire de la révolution française.

Le Bonheur, Histoire de la révolution française.

Le Bonheur, Histoire de la révolution française.

Le Bonheur, Histoire de la révolution française.

Le Bonheur, Histoire de la révolution française.

Annonces Nouvelles.

VENTE

BON MARCHÉ

MARCHANDISES

SECHES

PREMIERE QUALITE.

FOURNITURES

DAMES.

Gros de Suez de Couleur, Soie de Couleur, Soie Noire, Soie Cuite Noire, Tarlatane pour Robes, Toile et Coton Shirting, Shirting Blanc, Coutes-Pointes, Couvertures piquées, Serviettes, Nappes de Toile, Nappes Damassées, Toile d'Irlande, Gants de Peau d'Alexandre.

Notre nouvelle marque de Gants de Peau est la meilleure qui ait été jamais importée à Québec.

NUAGES, depuis 11 1/2 et au-dessus.

FOURNITURES

MESSIEURS.

Tweed Anglais, Tweed Ecossais, Tweed Canadien, Lingerie, Gants de Peau fabriqués à Londres pour la vente du Canada, Cravates de tous genres, Chemises Blanches, Chemises de Flanelle, Camisoles.

LEGER & RINFRET.

RUE LA FABRIQUE, HAUTE-VILLE.

Acte de la Faillite 1869.

Acte de la Faillite 1869.

Acte de la Faillite 1869.

Acte de la Faillite 1869.

Acte de la Faillite 1869.

Acte de la Faillite 1869.

Acte de la Faillite 1869.

Acte de la Faillite 1869.

Acte de la Faillite 1869.

Acte de la Faillite 1869.

Acte de la Faillite 1869.

Acte de la Faillite 1869.

Acte de la Faillite 1869.

Acte de la Faillite 1869.

Acte de la Faillite 1869.

Acte de la Faillite 1869.

SACRIFICE DE MARCHANDISES SECHES AU DOMINION HOUSE

Ayant fait l'acquisition du Fonds de Banqueroute de la ci-devant Maison sociale GUAY & ROBILAILLE pour

LA MOTTE DE SA VALEUR

Sacrifice Enorme.

Ces Marchandises doivent être vendues avant l'ouverture de la navigation.

C'est l'occasion de faire des Marchés considérables et avantageux.

SHEPHERD & KYLE, Brockville, Ontario.

POUR PEU DE TEMPS.

ARGENT! ARGENT!! ARGENT!!!

BERNARD & HEMOND

Alloueront 4 par cent de Prime sur l'Argent

JOHN J. VELDON, CHIMISTE ET DROGUISTE,

RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH

REMEDES PATENTES.

Drôgues de Capulot et Québec, Sirope Calmant de Mme. Winslow, Sirope de Raifort Iodé, Essence de Café, Capsules de Matico, Baume de Clarke pour les femmes, Sirope du Dr. Globensky, Baume d'Allen pour les pommuns, Huile de Foie de Merme de Willor, Poudre de Santé pour les enfants, Salsaparille de Roder au Pain Kiffer de Perry, Odeum Kalamus, Nourriture essentielle concentrée de Charlin pour les enfants et les maladies, etc., etc. Et tous les remèdes populaires du jour.

JOHN J. VELDON, Pharmacien, Rue St. Joseph, St. Roch.

Acte de la Faillite 1869.

Acte de la Faillite 1869.

Acte de la Faillite 1869.

Acte de la Faillite 1869.

Acte de la Faillite 1869.

Acte de la Faillite 1869.

Acte de la Faillite 1869.

Acte de la Faillite 1869.

Acte de la Faillite 1869.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, LE 12 DÉC. 1869.

Table with columns for destination (MALLEES), departure time (DÉPART), and arrival time (ARRIVÉE). Includes destinations like Ontario, Québec, Malles Locales, and Indes Occidentales.

SUCCESSION

DE FEU F. LAVOIE, ECR., \$25,000

MARCHANDISES

A ETRE VENDUES EN GROS ET EN DÉTAIL. ENORME REDUCTION.

AVIS

COMMUNAUTÉS, MARCHANDS ET AUX FAMILLES

FEU F. LAVOIE, Ecuier

IRENE FORTIN

VENTE

BON MARCHÉ

D'ARTICLES D'ÉPICERIES

VINS

BAIE DES CHALEURS

PROVINCE MARITIME

ÉTATS UNIS

INDES OCCIDENTALES

GRANDE BRETAGNE

TABACS

MARINADES ET SAUCES

SIROP ET MELASSE

EAU DE FLORIDE

PAIN KILLER

SALSEPAREILLE

BAZAR

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE LADY YOUNG POUR venir en aide au Convent en construction des Dames Jésus-Marie près de Spencer Wood.

MESDAMES CAUCHON, CHINIC, BULOUGHNS, P. GARNEAU, C. PETERS, L. A. CANNON, THEOP. HAMEL, ANN. HAMEL.

Mesdames Frimont, Pentland & Jos. Hamel tiendront la table des rafraichissements.

Sucres Brillants.

BOUCAUTS de Sucre extra brillant de Demerara, Cuba et des Barbades.

ELZEARDERY, AVOCAT, No. 6 RUE ST. LOUIS, HAUTE-VILLE.

HOMÉOPATHIE. Dr. BENDER, Médecin et Chirurgien.

M. G. SEIFERT, UN NOUVEL ASSORTIMENT DES CÉLÈBRES LUNETTES PERFECTIONNÉES.

LA CHAISE-HAMAC PATENTÉE. Les maîtres de maisons de toutes classes.

J. D. LAWLOR, Fabricant de Machines à Coudre.

LA COMPAGNIE CANADIENNE DE CAOUTCHOUC, MONTRÉAL.

BOITES et CLAPETS en CAOUTCHOUC, BOTTINES en FEAUSSÉS en FEUTRE AVEC CAOUTCHOUC.

IMPRIMERIE

L'EVENEMENT, No. 1, RUE BUADE, A COTÉ DU BUREAU DE POSTE.

PRESSES A VAPEUR. Le Propriétaire du Journal L'EVENEMENT ayant fait l'acquisition d'un matériel d'imprimerie très-varié.

TETES DE COMPTES, CIRCULAIRES, LETTRES FUNERAIRES.

CARTES DE VISITES, D'ADRESSES, DE COMMERCE, Etc., Etc.

BLANCS POUR GREFFIERS, AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS, Etc., Etc.

AFFICHES, PROGRAMMES, Etc., Etc.

FACTUMS, Etc., Etc.

LIVRES, BROCHURES, Etc., Etc.

Le tout imprimé avec soin et élégance, à des PRIX RAISONNABLES.

Toute commande envoyée par la Poste, ou autrement, sera exécutée immédiatement, et les ouvrages expédiés par les voies les plus expéditives et les moins coûteuses.

GRANDE VENTE A BON MARCHÉ!

DEMEAGEMENT DANS LE COURS DE JUIN PROCHAIN. No. 34, RUE DU PONT, ST. ROCH.

MONTMINY & BRUNET. ANNONÇANT à leurs amis et au public, qu'ils transporteront leur établissement dans la Rue St. Joseph en face de Presbytere de St. Roch.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "UNION COMMERCIALE" DE LONDRES.

CAPITAL \$12,500,000 00. Montant déposé comme garantie entre les mains du Gouvernement \$150,956 00.

PHARMACIE DE NOTRE-DAME DE LÉVIS. Le soussigné remercie ses pratiques résidant à la Pointe-Lévis et dans les Paroisses environnantes.

POUR LES ENFANTS ET LES MALADES. Nourriture Essentielle Concentrée. PRÉPAREE PAR CHARLES MARTIN.

LIBRAIRIE DE FABRE & GRAVEL, MONTREAL. LA SOMME THÉOLOGIQUE DE ST. THOMAS.

JOSEPH X. LAVOIE, AVOCAT, No. 35, RUE STE ANNE, HAUTE-VILLE.

BOITES de Soda en Cristaux à laver de Pickstone, 1 grosse chaque.

SARDINES. CAISSES de Sardines en boîtes, demi-boîtes et quarts de boîtes.